

venir les moindres abus dans le culte rendu aux saints et aux choses saintes, fait composer lui-même et graver sur le revêtement en marbre de la sainte maison cette instruction à l'intention des visiteurs et des pèlerins :

Pèlerin chrétien, que la piété vient d'attirer en ce lieu, tu vois ici la Sainte Maison de Lorette, vénérée dans le monde entier pour les mystères et les miracles qu'il a plu à Dieu d'y opérer.

Ici est née la très-sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, ici elle a reçu la Salutation Angélique ; ici le Verbe éternel de Dieu s'est fait chair. Les Anges transportèrent cette maison d'abord de la Palestine en Illyrie, auprès du bourg de Tersat, en l'an du salut 1291, sous le pontificat du Pape Nicolas IV ; trois ans après, au commencement de celui de Boniface VIII, elle passa dans le Picenum, près de la ville de Recanati, et, par le ministère des Anges, fut déposée dans le bois de cette colline, où, après avoir, dans l'espace d'une année, changé trois fois de place, elle a enfin fixé ici divinement sa demeure.

L'étrangeté de faits aussi extraordinaires excita la curiosité des populations, et, d'autre part, la renommée des innombrables miracles qui s'opérèrent dans cette sainte maison la rendirent vénérable auprès des peuples de toutes nations. Ses murs, quoique ne reposant sur aucunes fondations, demeurent après tant de siècles toujours également stables et intacts.

Le pape Clément VII les a entourés en 1534 de cette construction ; Clément VIII, en 1595, ordonna que le récit de ces admirables translations fût gravé sur ce marbre. Antoine-Marie Gello, cardinal-prêtre de la sainte Eglise Romaine, évêque d'Osimo, et Protecteur de la Sainte Maison, a surveillé l'exécution de ce travail.

Et toi, pieux pèlerin, vénère ici religieusement la Reine des Anges et la Mère de toutes grâces, afin que, par ses mérites, tu obtiennes de son doux Fils le pardon des péchés, la santé du corps et les joies de l'éternité (1).

Voici ce qui est plus grave encore. Le 31 août 1669, un décret de Clément IX fait insérer dans le Martyrologe Romain, à la date du 10 décembre, pour être lue dans l'église universelle, l'annonce suivante : "A Lorette, dans le Picenum, Translation de la Sainte Maison de Marie la Mère de Dieu, où le Verbe s'est fait chair". (2) A la même date, le pape autorise dans la grande majorité des diocèses la fête de cette Translation et en approuve l'office qui consacre la tradition loretaine.

Benoît XIV, qui n'ignorait aucune des objections que nos modernes critiques opposent à la tradition de Lorette, ne désavoue pas la foi de ses prédécesseurs. Il dit simplement que ceux qui attaquent la tradition de Lorette n'ont aucune raison sérieuse, et le font pour se donner à bon marché des

(1) Traduct. A. E. p. 9.

(2) *Ibid.* p. 10.